

## **Relevé des principales décisions du Comité Directeur :**

Rennes, 18 et 19 mars 2006

Il est décidé :

1. Championnat de France à Besançon, du 14 au 26 août 2006. Dimanche 20, jour de repos, se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire de la FFE, destinée notamment à tenir compte dans nos statuts des observations du Ministère de la Jeunesse, des Sports, et de la Vie Associative, ainsi que du CNOSF.
2. Les compétitions scolaires par 16 seront supprimées la saison prochaine.
3. Le règlement du Championnat de France des Jeunes sera présenté à Aix-les-Bains.
4. L'organisation des rencontres de la N1 jeunes étant toujours réalisée par les mêmes clubs, une réflexion va être conduite afin d'inciter d'autres clubs à prendre en charge tour à tour cette organisation. La phase finale 2006, du 25 au 27 mai, se déroulera – sous réserve - à St-Mandé (94).
5. Les quarts et demi-finales de la Coupe de France auront lieu à Versailles, dans une dépendance du château, les samedi 10 et dimanche 11 juin.
6. Ne seront acceptés dans le National individuel A (mixte et féminin) et individuel B (mixte), que les joueurs et joueuses « sélectionnables en équipe de France », c'est-à-dire ayant la nationalité française et étant classés sous code FRA.
7. La création d'une licence d'été est envisagée pour la saison 2006-2007. Le président de la Ligue de Bretagne Bruno Jaouen est mandaté pour interroger les présidents de Ligue sur les modalités de mise en application de cette mesure.
8. Le profil de poste pour l'embauche au 1<sup>er</sup> mai 2006 d'un « Responsable financier » a été approuvé.
9. Françoise Cwiek assurera le suivi et l'évaluation des 13 projets qui ont été financés au titre de la 1<sup>e</sup> session du Fonds d'Aide aux Projets (premier semestre 2006).
10. Plusieurs nouveaux trophées seront créés cette année, et remis lors de la séance des « Trophées FFE », en marge de la prochaine Assemblée Générale ordinaire : meilleure ligue (selon les critères de la progression du nombre de licenciés et de sa politique en faveur des jeunes), club ayant le plus de licenciés, club ayant la plus forte progression de licenciés (en pourcentage, avec un plancher), club ayant le plus de féminines, club ayant la plus forte progression de féminines (en pourcentage, avec un plancher).
11. Un CD-ROM comportant, entre autres, le Guide Fédéral, les encarts dans « Europe-Echecs », les « Echec&Mat », les newsletters, les règlements et les résultats détaillés de la saison 2005-2006, va être réalisé. Il sera envoyé à tous les clubs avec la circulaire de rentrée, en septembre 2006.

12. Les clubs qui ne seront pas à jour de leurs dettes au 31 mai 2006 verront leurs demandes de prise de licence bloquées, et ce jusqu'à apurement. Ceux qui n'auront pas payé les amendes dues au 31 mai 2006 seront exclus des Interclubs pour la saison 2006-2007.
13. Philippe Thomas ayant démissionné du Comité Directeur - ainsi que de la Commission Nationale de Discipline -, il sera remplacé par Dominique Dervieux, conformément aux statuts de la FFE.
14. Un courrier sera prochainement adressé aux Ligues, leur demandant de fournir à la FFE la composition de leur Commission Régionale de Discipline, conformément à leurs statuts.
15. Le Règlement Intérieur de la CADE (Commission de l'Action Disciplinaire et de l'Ethique) a été adopté.
16. Le Règlement Intérieur de la DNCG est adopté, étant rappelé que cette Direction Nationale de Contrôle de Gestion n'a pas pour but de « sanctionner des clubs », mais avant tout de les aider dans leur gestion. Vincent Ayral est nommé Président de la DNCG.
17. Un membre du Comité Directeur Fédéral sera désormais présent à chaque Assemblée Générale de Ligue.

Relevé de décisions, modifié le 23 mars 2006.